

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260529-67\_2026-DE  
Reçu le 01/06/2026  
Publié le 01/06/2026

Le 29 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 18

- Votants : 23

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, Mickaël Suchail, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Antonio Savini, Thibaut Valla  
Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Pascale Maret, Nathalie Robert, Nelly Royer

Étaient excusés : Mme Sylvie Garriguenc (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)  
Mme Isabelle Panel (pouvoir à M. Jean-Noël Souvignet)  
Mme Pascale Sève (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)  
M. Jérôme Guilhot (pouvoir à M. Jean-Christophe Allemand)  
M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

A été élu secrétaire de séance : M. Bastien Currat

## **Délibération n° 67 / 2026 : Souscription d'un emprunt de 600 000€ auprès de la Caisse d'Épargne**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne un Contrat de Prêt pour le budget général de la Commune et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

**Ligne du prêt : PLT**

Montant : **600 000 €**

Durée de la phase de préfinancement : **3 mois**

Durée d'amortissement : **25 ans**

Périodicité des échéances : **trimestrielle**

Taux d'intérêt : **1,50 % indexé sur livret A + marge 1,15 %**

Amortissement : **échéances constantes**

Commission d'instruction : **0,15 % du montant du prêt**

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de souscrire un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne.

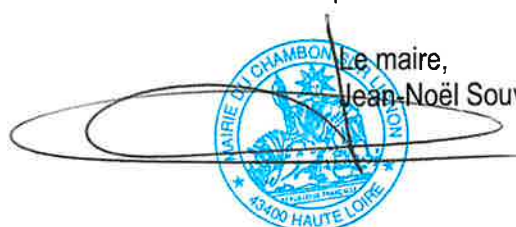
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M. le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/maj2026



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : [chambon@ville-lechambonsurlignon.fr](mailto:chambon@ville-lechambonsurlignon.fr)